



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Groupe de Travail sur le télétravail

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie au travail, l'administration souhaite engager une réflexion sur le télétravail.

A ce jour, une trentaine d'agents confrontés à une situations médicale ou familiale particulière en bénéficie.

Le télétravail rentre néanmoins dans un cadre réglementaire et ministériel fonction publique plus large.

Sur le principe la CFTC DGFIP est favorable à cette évolution à la seule condition que l'agent soit pleinement volontaire et qu'il ne soit aucunement contraint à le faire par sa hiérarchie.

La CFTC DGFIP sera vigilante quand au respect de la stricte volonté de l'agent.

En effet, certains métiers nécessitent une socialisation professionnelle de l'agent.

La Direction Générale propose un projet de convention cadre sur lequel nous demandons de nombreuses modifications notamment :

La prise en charge intégrale des coûts de fonctionnement (assurance, énergie...)

La protection de la vie personnelle et familiale de l'agent par l'interruption de la messagerie pendant les temps non travaillés (droit à la déconnexion).

Des mesures d'accompagnement renforcées.

Un suivi et un contrôle effectués de façon humaine et équitable.

Une réversibilité améliorée.

Possibilité de saisie des CAP.

Sur ce projet vous pouvez compter sur les représentants de la CFTC pour informer et conseiller.

Il convient de souligner que le groupe de travail n'a pas pu se poursuivre après ces premières remarques.

En effet, seule la CFTC a souhaité rester, et de ce fait la Direction a préféré clore la séance.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com